# CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DES VOYAGES ROAD2LUXE

#### 1. INSCRIPTION

Toute inscription entraîne la signature d'un bulletin d'inscription. A défaut de dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans le devis fourni au client sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Pour être confirmée, toute inscription doit être accompagnée d'un 1<sup>er</sup> acompte dont le montant est défini dans les conditions de paiement de chaque voyage. Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt de ce fait, les frais d'annulation prévus par les présentes conditions.

En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ, le montant total du voyage sera dû à l'inscription.

### 2. PRIX

Les prix figurant dans chaque descriptif et devis du voyage sont établis en fonction notamment du cours des devises entrant dans la composition du prix.

Avant la signature du bulletin d'inscription, nous nous réservons la possibilité de répercuter exceptionnellement et dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 toute hausse de ce poste.

## 3. MODIFICATION PAR LE CLIENT

Tout report de date, tout changement de type de transport et/ou de ville de départ et/ou d'arrivée, tout changement d'itinéraire est considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription et entraîne la facturation de frais d'annulation comme prévu à l'article 6.

## 4. CESSION DU CONTRAT

Toute cession entraîne les frais suivants à acquitter par le client :

Jusqu'à 31 jours avant le départ : 5% du montant total.

Moins de 30 jours : 7% du montant total plus le coût d'émission de nouveaux titres de transport si il y a lieu

### 5. NOM DES INSCRITS

Les noms et prénoms communiqués au moment de la réservation et figurant sur le bulletin d'inscription sont obligatoirement et précisément ceux figurant sur les passeports valides au moment du voyage. A défaut, toute modification sera considérée comme une cession de contrat (Se reporter à l'article 4).

# 6. CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation par le client (hors Garantie COVID) de son inscription entraîne l'exigibilité des frais suivants :

A plus de 90 jours : 2% du montant total

De 90 à 45 jours : 30 % du montant total de l'inscription

De 45 à 21 jours : 60 % du montant total de l'inscription

De 20 à 8 jours : 80 % du montant total de l'inscription

A partir de 7 jours : 100 % du montant total de l'inscription

**GARANTIE COVID**: Si le Gouvernement de votre pays de résidence\* interdit TOUT VOYAGE NON ESSENTIEL aux personnes vaccinés\*\* sur le (ou les) pays de destination de votre voyage moto Road2luxe ou si le pays de destination du voyage\* ferme ses frontières aux ressortissants vaccinés\*\* de votre pays, entre le 30ème jour et le jour précédent votre voyage, Road2luxe s'engage, à rembourser sans frais le montant intégral des sommes déjà versées pour le voyage (en direct ou via notre partenaire Club Voyage Solerama, Saint Eustache – Titulaire d'un permis du Québec #703379) si aucune offre de modification de celui-ci dans les 365 jours suivants ne vous convient. Cette garantie est uniquement valable sur les prestations Road2luxe.

### 7. ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne peut prétendre à aucune indemnité si l'annulation ou la modification du circuit sont imposées par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des inscrits.

## 8. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Tous les passagers, même mineurs, doivent être en possession de leur propre passeport valide pour toute la durée de leur voyage. Le client doit impérativement vérifier auprès des ambassades et consulats si sa situation personnelle ou celle des autres passagers, et particulièrement les enfants, ne relèvent pas de formalités particulières.

## 9. DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

Dans le cas d'un voyage avec transport aérien ou maritime inclut, le défaut d'enregistrement à l'aéroport ou au port de départ occasionné par un passeport périmé ou non présenté, des formalités administratives non respectées, un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle que soit la cause, n'entraîne pas la responsabilité de la SAS Road2luxe et les frais d'annulation sont exigibles. De même, si les nom et prénom figurant sur le titre de transport et recopiés à l'identique du bulletin d'inscription diffèrent des nom et prénom figurant sur le passeport.

Nous attirons votre attention sur le fait que, à la suite d'un défaut d'enregistrement au départ, les compagnies aériennes annulent systématiquement le vol retour.

## 10. LOCATION D'UN VÉHICULE

Pour toute location, le jour de la prise en main du véhicule, le conducteur doit obligatoirement :

être âgée de 21 ans ou plus,

présenter son passeport valide,

présenter son permis de conduire national dont la catégorie devra être adaptée au véhicule loué,

disposer d'une carte bancaire Visa, MasterCard ou American Express sur laquelle sera bloquée une caution dont le montant varie suivant la catégorie de la moto et est indiqué dans chaque devis.

# 11. HÉBERGEMENT

Les chambres communicantes ou côte à côte ne peuvent pas être garanties lors de la réservation. Selon la réglementation hôtelière internationale, le jour de départ, les chambres doivent être libérées avant midi même si le départ à lieu dans la soirée. De ce fait, le jour de l'arrivée les chambres sont généralement libres à partir de 15 heures. Nous ne pouvons être tenus responsables des objets ou vêtements perdus ou oubliés au cours du voyage.

# 12. LIMITES DE RESPONSABILITÉS

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de force majeure entraînant des retards, des modifications, voire des annulations. L'organisateur s'efforce de trouver des solutions de remplacement sans aucun dédommagement possible.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas d'accident de la circulation. Chaque conducteur/pilote est seul responsable de sa sécurité.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de vol, dégradation partielle ou totale du véhicule mis à sa disposition.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement pour toute conséquence liée au non-respect des règles et des lois en vigueur dans le pays visité (code de la route, transport/cession/usage de substances illicites...)

### 13. SERVICE APRÈS-VENTE

Toute défaillance dans l'exécution du contrat constatée sur place par les clients doit nous être signalée le plus tôt possible, par écrit, sous pli recommandé et avec les pièces justificatives, au maximum 7 jours après le retour. Passé ce délai, il ne nous sera plus possible d'intervenir auprès de nos fournisseurs. Une prestation non consommée du fait du client ne peut être remboursée.

## 14. JURIDICTION

En cas de contestation ou de litige, seul le Tribunal d'Aix en Provence est compétent.

SAS Road2luxe - immatriculée au RCS AIX EN PROVENCE 523 814 770 Immatriculée aux Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours sous le numéro IM013150003 auprès d'Atout France

Garantie financière : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS - France L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : GENERALI IARD, 7 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS, France

Au Canada ; l'Agence Club Voyages Solerama – 497 Chemin de la Grande Côte, Saint-Eustache – Titulaire d'un permis du Québec #703379 est distributrice des voyages Road2luxe.

